

Cadre national d'actions pour la prévention du risque sismique

DGPR/SRNH/BRNT

*Journée technique AFPS
« Renforcement au séisme des
constructions existantes »*

29/09/2017 – Lourdes

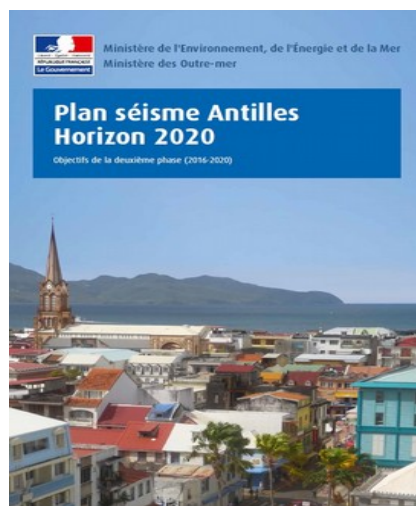
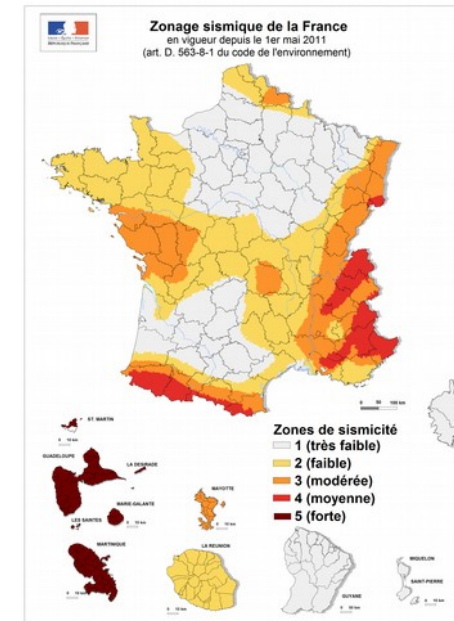
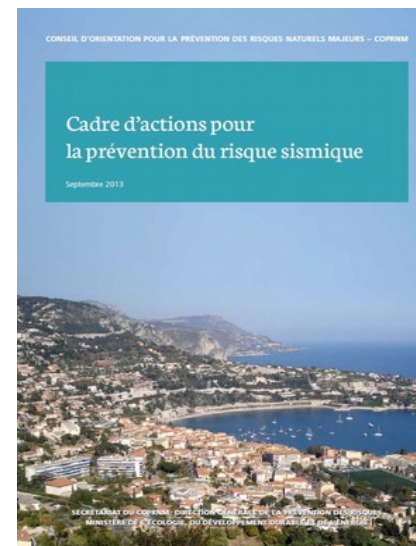


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Cadre national d'actions pour la prévention du risque sismique

- Documents cadre décrivant la politique française de prévention du risque sismique :
 - Pour la France métropolitaine, La Réunion et Mayotte (zones de sismicité 2 à 4) :

Cadre d'actions pour la prévention du risque sismique (CAPRiS) – Septembre 2013



- Pour les Antilles françaises (zone de sismicité 5) :

Plan séisme Antilles (PSA)

Cadre national d'actions pour la prévention du risque sismique

- Le Cadre d'actions pour la prévention du risque sismique (CAPRiS) vise à **orienter et coordonner les politiques de prévention du risque sismique** sur le territoire national, en zones de sismicité 2 à 4.
- Rappel de l'historique d'élaboration :

Rapport du GT2 « Prévention du risque sismique » du COPRNM (2011): bilan du plan séisme (2005-2010) et orientations pour les suites.

Élaboration concertée du CAPRIS, sous la coordination de la DGPR et la DHUP, en lien avec la DGSCGC, avec, comme principes directeurs :

- Des **priorités hiérarchisées**, se traduisant par un nombre restreint d'actions, sur lesquelles porter des efforts concentrés ;
- Des **mesures de prévention à adapter territorialement** en fonction des niveaux de risque et des contextes locaux ;
- Axe majeur de la stratégie : **l'action sur le bâtiment** ;
- Une **responsabilité partagée** de l'ensemble des acteurs pour l'élaboration et la mise en œuvre des actions.

Cadre national d'actions pour la prévention du risque sismique

- Le CAPRiS est structuré en 4 priorités d'actions :

1. Sensibilisation et formation

- 1.1 Former pour l'application de la réglementation parasismique
- 1.2 Sensibiliser et former pour la préparation à la gestion de crise (exercices de crise Richter et communaux)

2. Réduction de la vulnérabilité

- 2.1 Accompagner l'application de la réglementation parasismique :
- 2.2 Développer le diagnostic et le renforcement des constructions existantes

3. Aménagement du territoire communal (PPRS)

- 3.1 Évaluer l'efficacité des PPRS
- 3.2 Stabiliser le cadre méthodologique d'élaboration des PPRS

4. Amélioration de la connaissance

- 4.1 Définir les priorités de recherche et développement
- 4.2 Améliorer la connaissance de l'aléa, de la vulnérabilité et du risque sismique



Cadre national d'actions pour la prévention du risque sismique

- Schéma de gouvernance souple, sur 3 niveaux : national, intermédiaire (régional ou interrégional) et local.
- Ce cadre national doit être décliné en **programmes d'actions territorialisés à l'échelle régionale** (ou interrégionale), et en plans d'actions à l'échelle locale.
- Déclinaison régionale :
 - Lettre-instruction DGPR-DHUP aux préfets de région du 17 juillet 2015
 - Instruction du Gouvernement du 26 juillet 2016 relative aux thèmes prioritaires d'actions nationales en matière de risques naturels et hydrauliques
 - Aujourd'hui, des déclinaisons régionales ont été réalisées sur 5 régions métropolitaines (PACA, Hauts-de-France, anciennes régions Pays de la Loire et Poitou-Charentes, Centre) ; d'autres sont en cours d'élaboration, en particulier sur le massif des Pyrénées.
 - Au sein des cadres d'actions régionaux, des plans départementaux sont également en cours de réalisation, comme dans les Hautes-Pyrénées et les Alpes-Maritimes.

**Merci
de votre attention**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition écologique et solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr